

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-01-06
Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire, avec le pouvoir de Gaëtan DE GRACIA*.

Date de convocation : lundi 23 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Présents	Pouvoirs de	3	Absents	2
GRANGE Michel	BOCQUIN Jean-Luc		David SANTIN-JANIN	
TRUNFIO Laure			BOISSET Françoise	
BOCQUIN Jean-Luc				
SEGARD Magali				
DE GRACIA Gaëtan				
LALLAU BAZIN Corentin				
FREYNET TICHADOU Virginie				
BELLEMIN-LAPONNAZ Anne				
VELLETAZ Emilie				
CHARMEAUX Mickaël	LALLAU BAZIN Corentin			
CHARPIN Brigitte				
BROC Jérôme				

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

Bar-Restaurant « Le Saint Jean »

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la location de la licence IV a été fixé entre la commune et l'exploitant, avec convention de mise à disposition (*DCM n° 2020-01-07 en date du 18/02/2020*). Ce prix a été revu par délibération du conseil municipal n° 2024-01-01 en date du 30/01/2024 et fixé à 300.00 (*trois cents*) €, terme échu, pour une année (du 1^{er} mars N au 28 février N+1).

Il propose de renouveler cette mise à disposition pour une période de 1 (un) an, du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	2 Mickaël CHARMEAUX+pouvoir	11

↳ **Fixe** le prix annuel de la location à 300 (*trois cents*) €, terme échu, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

